



Check-List

BS.22-12-008-AF

décembre 2022

■ PRESTATIONS PEQ NOEL ET JOUR DE L'AN

Les Prestations PEQ pour les vols des 24/25/31 Décembre et 01 Janvier seront améliorées :

✈ Vols court et MC

Entrée festive type saumon et blini. Plat chaud : offre de 2 plats chauds (volaille et poisson) parmi les cycles en cours de la cabine LC, signature Michel Roth. Dessert festif de 2 mignardises. A cela s'ajoute une boîte de chocolats de 200G par équipage qui sera chargée par Servair dans les VDA/Armoires de prestations PEQ.

✈ Vols LC

Ajout d'une pâtisserie individuelle pour chaque membre d'équipage Allumette mangue/passion et Succès au chocolat et noix de pécan. Chargement 50% de chaque, sur des plateaux de 4 ou 6 selon les compositions équipage. A cela s'ajoutent 2 boîtes de chocolats de 200G par équipage LC.

■ INDEMNITÉS REPAS DE FIN D'ANNÉE

Comme chaque année, le montant des indemnités repas du :

- ▶ 24 soir- 25 midi - 31 décembre soir
- ▶ 1^{er} janvier midi sera doublé.

Ce montant sera régularisé sur la fiche de paie du mois de février 2023.



■ PRIME DE NOEL

Depuis le 31 octobre 2019, l'Intersyndicale PNC a obtenu une majoration salariale pour service accompli à Noël. Celle-ci est calculée en fonction du temps d'absence du PNC du 24 décembre 18H au 25 décembre 23H59 (heure locale de la base d'affectation)..

Cette prime peut aller jusqu'à **360 euros bruts** pour un PNC qui serait «absent» sur la totalité de la plage concernée. Elle est fonction du temps d'absence du PNC (réalisé en heures) compris dans la plage Noël (24 décembre 18H au 25 décembre 23H59, soit 12 euros brut par heure concernée par cette plage de Noël).

La prime de Noël est également versée aux PNC de réserve sous certaines conditions. Elle sera visible sur votre fiche de paie de janvier 2023 sous l'intitulé «**majoration Noël**».

■ CLICK & COLLECT SDA

Afin de bénéficier du service click & collect de la boutique SDA, vous devez créer votre compte en vous rendant sur le site extime.com.

Le code pour les salariés AF est **AFR802**. Faites votre shopping, renseignez votre aéroport de collecte et **passez en boutique récupérer votre commande.**

■ MNFAF

Les cartes «tiers-payant» sont disponibles. Téléchargez-la en vous rendant sur votre espace personnel.

■ PNC COMPÉTENTS 330/350

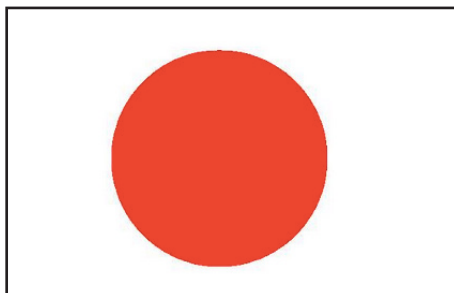
Suite à un bug entre l'AFCA et la Production, pensez à vérifier que vos EAO/ATQP 330 apparaissent bien sur votre Moschorus pour la saison 22/23. Dans le cas contraire, n'hésitez pas à contacter la réglementarité au **01.41.56.86.34** ou par mail : mail.reglementaritepnc@airfrance.fr

■ SGRF

- ▶ **SOFT RULE** : Suite à notre intervention, la règle du réengagement après vols **bi-tronçons BKO/CKY** de 3 RNN avec réengagement après 8h30 sera mise en place dès les **TDS de janvier**.
- ▶ Le test selon lequel nous avons droit à une **chambre au retour des vols bi-tronçons Afrique** est prolongé jusqu'au 28 février.

■ ACCORD SUR L'UTILISATION DE PNC AYANT DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES EN JAPONAIS OU PORTUGAIS DU BRÉSIL

Conscients des difficultés persistantes pour les PNC concernés à obtenir leurs DDA hors réseaux, **l'entreprise va reconduire à la demande du SNPNC** et pour les 2 semestres de 2023 l'augmentation du quota DDA hors réseau à 2 (iso 1).



■ DÉBLOCAGE EXCEPTIONNEL ÉPARGNE SALARIALE

Plus que quelques jours..

La loi portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat du 16 août 2022 prévoit une mesure exceptionnelle de déblocage d'épargne salariale.

3 conditions :

1. Justifier de l'achat de biens ou de services (justificatifs à conserver en cas de contrôle par l'administration fiscale).
2. Effectuer un seul déblocage par épargnant avec un plafond total de 10000€.
3. Les sommes débloquées sont entièrement défiscalisées.

Les demandes de déblocage sont à formuler avant le 31 décembre 2022 sur l'espace personnel du site internet.

<https://www.interepargne.natixis.com/>

■ SÉLECTIONS CC 043

Félicitations aux 211 premiers candidats admis à la sélection CC043.

■ GALONS CCT

Les futurs chefs de cabine temporaires pourront bénéficier d'une veste galonnée dès leur mise en ligne au même titre que les chefs de cabine définitivement promus.

■ JOURNÉES D'EMBARGO À VENIR

- ▶ 24,25,26, 31 décembre 2022
- ▶ 1^{er} janvier
15, 29, 30 juillet
13 août
24,25,26, 31 décembre 2023
- ▶ 1^{er} janvier 2024

■ INFOS MC

- ▶ En février (mois plus court) 2 jours de repos base peuvent déborder sur le 31 janvier et/ou 1er mars.
- ▶ La journée de solidarité (relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées) est, lorsque que le planning le permet, déduite des jours de repos du mois de février. Pour un mois complet d'activité, vous aurez donc 13 jours off iso 14.

■ SUSPENSION BANGUI

La Direction de la sûreté a suspendu la desserte de cette escale jusqu'à nouvel ordre suite à un attentat contre le haut responsable du groupe Wagner.

■ POSE CONGÉS ÉTÉ

Nous avons obtenu la prolongation de la dead-line de pose des DDA Congés été jusqu'au 31 décembre. A vos DDA...

■ ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023

Les élections des représentants des affiliés au Conseil d'Administration de la CRPN se dérouleront en juin 2023.

Après approbation du règlement électoral et du calendrier électoral 2023, la CRPN tiendra à la disposition des affiliés actifs et pensionnés, des organisations syndicales et des associations intéressées, toutes les informations utiles relatives au scrutin et au processus électoral, dont l'ensemble des textes réglementaires relatifs aux élections des représentants des affiliés au Conseil d'administration de la CRPN, au plus tard fin décembre 2022.

Conformément à l'arrêté électoral, l'électeur pourra opter librement entre le vote par correspondance et le vote électronique. Le matériel de vote correspondant à son collège d'appartenance, comprenant les modalités du vote par correspondance et du vote électronique, lui parviendra dans les délais prévus dans le calendrier électoral 2023.

NAVIGANTS ACTIFS, PENSIONNÉS, EN VOTANT, VOUS CONSTRUISEZ L'AVENIR DE VOTRE CAISSE.

<https://www.crpn.fr/blog/elections-au-conseil-d-administration-en-2023/>

■ ACTIVITÉ 2021 /CRPN

Un petit rappel sur l'activité de 2021 qui a été validée dans les carrières CRPN (consultable sous vos espaces personnels). Suite à l'activité partielle en 2021 vous avez peut être constaté, pour certains, une baisse de votre salaire brut déclaré par Air France à la CRPN.

A partir de 2021, les jours sont considérés comme onéreux (contrairement à 2020 où la validation est uniquement effectuée à titre gratuit) mais le salaire déclaré et validé est réduit.

Pas de panique... ce salaire réduit sera compensé dans un second temps. Celui-ci sera validé sur déclaration d'éléments complémentaires de la part des employeurs.

■ DES NOUVELLES DES SHEDS

► La fermeture des sheds est prévue au plus tard début **février 2023**.

► La base PN est prévue d'être déplacée au terminal 2 afin de réduire le trajet pour aller à l'avion avec un objectif à septembre 2023.

► Le service médical des Sheds déménagera à compter du 3 janvier à Villeneuve-Le-Roi.

■ SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NDJ/TNR

Plusieurs cas de suspicion d'intoxication alimentaire ont été signalés sur ces 2 escales.

Nous vous rappelons l'importance de rédiger un Cabin Report détaillé : lieu où le repas a été pris (restaurant/hôtel/à bord...), décrire aussi l'ensemble des symptômes.

■ CREW LINER

Dorénavant les **HST** pourront postuler pour devenir crew liner. Jusqu'à présent, cette possibilité était uniquement offerte aux maîtrises.

■ LIVRETS RÉMUNÉRATION

Vos délégués vous ont compilé l'essentiel des infos à savoir sur notre système de rémunération.

Retrouvez nos livrets «Comprendre sa rému» LC et MC sous Médialib, et sur notre site :

<https://snpsc.org/content/air-france/livrets-remu-pour-pnc-lc-mc>

